

TROISIÈME LECTURE

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, quand lirons-nous les projets de loi pour la troisième fois?

L'honorable M. Roebuck: Avec l'assentiment du Sénat, j'en propose la troisième lecture dès maintenant.

(La motion est agréée et les bills sont lus pour la 3^e fois, puis adoptés, sur division.)

BILL SUR LES DÉCLARATIONS DES CORPORATIONS ET DES SYNDICATS OUVRIERS

ADOPTION DU RAPPORT DU COMITÉ

L'honorable Salter A. Hayden, président du comité permanent des banques et du commerce, déclare que le comité a étudié le bill C-38, prévoyant la divulgation de renseignements statistiques, financiers et autres, relatifs aux affaires des corporations et des syndicats ouvriers qui exercent une activité au Canada, et qu'il l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Le rapport est adopté.

TROISIÈME LECTURE

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, quand lirons-nous le projet de loi pour la troisième fois?

L'honorable M. Aseltine: Honorables sénateurs, avec l'assentiment du Sénat, je propose que le projet de loi soit lu pour la troisième fois dès maintenant.

(La motion est agréée et le bill est lu pour la 3^e fois, puis adopté.)

CONDITION DE LA FEMME

AVIS D'INTERPELLATION RELATIVEMENT AU QUESTIONNAIRE SUR LE DROIT SUCCESSIF — RÉPONSE DES PROVINCES

L'honorable Muriel McQ. Fergusson: Honorables sénateurs, je tiens à donner avis de l'interpellation suivante pour le jeudi 19 avril:

1. A quelle date a-t-on transmis aux provinces du Canada le «questionnaire sur le droit successif dans la mesure où il a trait à la condition de la femme» que le Canada a reçu du secrétaire général des Nations Unies, le 16 août 1960?

2. Si le questionnaire n'a pas été transmis aux provinces, comment et quand les a-t-on consultées à ce sujet?

3. Quelles provinces du Canada ont répondu au questionnaire ou ont d'autre manière fait connaître leur réponse au sujet des questions sur lesquelles il portait?

4. A quelle date a-t-on reçu ces réponses?

Si le Parlement est dissous avant qu'on reçoive les réponses à cette interpellation, je demanderais qu'on me les fasse parvenir chez moi, car j'ai bien hâte de les connaître.

L'honorable M. Aseltine: Je me ferai un plaisir de fournir les réponses à l'honorable sénatrice dès que je les aurai reçues.

CONSEILS DU ROI ET DE LA REINE

NOMINATIONS FÉDÉRALES

L'honorable Jean-François Pouliot, conformément à l'avis d'interpellation qu'il a déposé, demande au gouvernement:

1. Quels avocats ou juges ont été nommés conseils du roi ou de la reine par le gouvernement du Canada depuis la Confédération?

2. A quelle date chacun a-t-il été nommé?

L'honorable M. Aseltine: Honorables sénateurs, j'aimerais faire quelques observations au sujet de la question n° 2 de l'honorable sénateur Pouliot. J'ai les renseignements suivants qui, je crois, l'intéresseront.

J'apprends que plus de 675 conseils du roi ou de la reine ont été nommés sous le grand sceau du Canada depuis la confédération. La plupart l'ont été pendant le règne de la reine Victoria. L'article de presse qu'a cité le sénateur est évidemment erroné.

Je me demande si le sénateur veut qu'on donne suite à son interpellation, vu qu'il faudra beaucoup de travail pour recueillir ces renseignements.

L'honorable M. Pouliot: Honorables sénateurs, je suis satisfait de la réponse à ma question n° 2, mais je ne puis me montrer satisfait quant au n° 1 puisque je n'ai reçu aucune réponse.

(Plus tard)

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, dans sa contre-proposition à l'honorable sénateur de De la Durantaye (l'honorable M. Pouliot), le leader du gouvernement (M. Aseltine) demandait s'il insistait pour obtenir une réponse complète à la question n° 2, étant donné le grand nombre de conseils de la reine et du roi nommés depuis la confédération.

L'honorable M. Pouliot: Je n'insiste pas sur la réponse à la question n° 2, je suis disposé à la retirer. Je suis satisfait de la réponse du leader du gouvernement et j'ai été frappé du fait que le journal a déclaré que le gouvernement n'avait nommé que 40 conseils du roi et de la reine depuis la confédération. Le renseignement était faux, le leader l'a déclaré, je suis satisfait, je n'insisterai pas davantage.